

Concours

# GARDIEN DE LA PAIX

Externe et interne

**Tout-en-un**

Benoît Priet  
Albert Sourflais  
Yannick Richard  
Corinne Pelletier  
Frédéric Rosard  
Delphine Belleney  
Thibault Couarc'h  
Nicolas Grenier



## Ressources numériques. Comment y accéder ?

Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté pour réussir l'examen, des compléments sont disponibles sur le site [www.dunod.com](http://www.dunod.com).

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, cliquez sur le logo « Les + en ligne ».



Conception artistique de la couverture : Apex

Photo de couverture : Gérard Bottino©shutterstock

Maquette intérieure : Caroline Joubert (Atelier du Livre)

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2023

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN : 978-2-10-084878-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

84878 - (I) - OSB 80 - P633U - BPE - CMU

JOUVE - PRINT

733, rue Saint-Léonard, 53100 MAYENNE

Dépôt légal : juin 2023

# Programme de révision

## Épreuves d'admissibilité

### Session 1

- Lire la présentation « Devenir Gardien de la paix »
- Lire la partie Résolution d'un ou plusieurs cas pratiques

### Session 2

- Réaliser le sujet d'annales 1
- Réaliser le sujet d'annales 2

### Session 3

- Lire les chapitres de cours de la partie Questionnaire à choix multiples – Culture générale
- Réaliser l'entraînement « Questionnaire à choix multiples – Culture générale » et se corriger

### Session 4

- Lire les chapitres de cours de la partie Questionnaire à choix multiples – Langue étrangère
- Réaliser l'entraînement « Questionnaire à choix multiples – Langue étrangère » et se corriger

### Session 5

- Lire les chapitres 1 à 4 de la partie tests psychotechniques
- Lire les chapitres 5 à 8 de la partie tests psychotechniques

### Session 6

- Réaliser l'entraînement « Tests psychotechniques » et se corriger

## Épreuves d'admission

### Session 7

- Lire les chapitres portant sur les épreuves physiques
- Réaliser un planning d'entraînement

### Session 8

- Lire la partie sur l'entretien de recrutement
- Réaliser un CV (ou dossier professionnel)

### Session 9

- S'exercer à l'entretien de motivation
- Poursuivre l'entraînement sur les épreuves physiques
- Lire la partie connaissances professionnelles

# Sommaire

<b>Les auteurs</b>	XI
<b>Devenir gardien de la paix</b>	1
1. Conditions d'inscription	2
2. Épreuves	2

## Épreuve d'admissibilité n°1

### Résolution d'un ou plusieurs cas pratiques

<b>1. Déroulement de l'épreuve</b>	8
1. Présentation de l'épreuve	8
2. Conseils	9
<b>2. Réussir la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques</b>	10
1. Écrire les questions et y répondre les unes après les autres	10
2. Écrire une rédaction en deux phases	11
<b>3. Conseils sur la forme</b>	13
1. L'écriture	13
2. La présentation	13
3. La longueur des phrases	14
4. La ponctuation	15
5. Le registre de langue	16
6. Les connecteurs	18
7. L'orthographe	19
<b>4. Conseils sur le fond</b>	20
1. Respect des consignes	20
2. Argumentation	20
3. Citations	20
4. Exemples	21
<b>5. Rappels de français</b>	22
1. Le vocabulaire	22
2. Les proverbes et expressions	25
3. L'orthographe d'usage	26
4. L'orthographe grammaticale	28
5. Les modes et les temps	36
6. La conjugaison des temps simples	38

**Questionnaire à choix multiples - Culture générale**

<b>1. Déroulement de l'épreuve</b>	44
1. Présentation de l'épreuve	44
2. Que faut-il réviser ?	44
3. Comment faut-il réviser ?	45
<b>2. Histoire de France jusqu'à 1958</b>	46
<b>3. Histoire de la V<sup>e</sup> République</b>	48
<b>4. Histoire du monde depuis 1944</b>	49
<b>5. Institutions de la V<sup>e</sup> République</b>	51
1. L'exécutif : il fait appliquer la politique courante et la loi	51
2. Le législatif : il édicte les lois et contrôle l'exécutif	52
3. Le judiciaire : il contrôle l'application de la loi et punit son non-respect	53
4. Les autres organes constitutionnels	53
<b>6. Collectivités territoriales françaises</b>	54
<b>7. Valeurs, principes et symboles républicains de la France</b>	55
1. Les valeurs de la République française	55
2. Les principes	55
3. Les symboles	56
<b>8. Union européenne</b>	57
1. Pays membres et date d'adhésion	57
2. Organisation	57
3. Grandes dates	58
<b>9. Organisations internationales</b>	59
1. Les organismes d'État (l'ONU et ses principaux organes)	59
2. Les autres organismes d'État (indépendants de l'ONU)	59
3. Les organisations non gouvernementales (ONG)	59
<b>10. Géographie du monde</b>	60
1. Géographie physique	60
2. Géographie humaine	63
<b>11. Géographie de la France</b>	65
1. Géographie physique	65
2. Géographie humaine	66
<b>Entraînement</b>	68
<b>Corrigé</b>	74

## Épreuve d'admissibilité n°3

### Questionnaire à choix multiples - Langue étrangère (anglais)

<b>1. Déroulement de l'épreuve</b>	80
1. Modalités de l'épreuve	80
2. Conseils	80
<b>2. Rappel des fondamentaux</b>	81
<b>Entraînement</b>	93
<b>Corrigé</b>	97

## Épreuve d'admissibilité n°4

### Tests psychotechniques

<b>1. Déroulement de l'épreuve</b>	100
<b>2. Tests numériques</b>	101
1. Calculs rapides	101
2. Problèmes	101
3. Suites numériques	102
4. Ensembles numériques	107
<b>3. Tests graphiques</b>	108
1. Les séries graphiques	108
2. Les analogies graphiques	111
3. Les intrus graphiques	112
4. Les opérateurs	113
<b>4. Tests verbaux</b>	114
1. Analogies verbales	114
2. Intrus verbaux	115
3. Syllogismes	116
<b>5. Tests d'attention</b>	118
1. Type d'exercices d'attention	118
<b>6. Tests d'organisation</b>	119
1. Présentation	119
2. Méthodologie	119
<b>7. Tests de créativité</b>	121
1. Présentation	121
2. Méthodologie	121

<b>8. Tests de personnalité et d'adaptabilité au métier</b>	123
1. La conscience professionnelle	123
2. La discrétion professionnelle	124
3. L'honnêteté	124
4. L'esprit d'équipe	124
5. La maîtrise de soi	125
6. Le sens des responsabilités	125
7. La sociabilité	125
8. La stabilité émotionnelle	126
9. Les conseils pour vous guider face à des questionnaires de personnalité	126
<b>Entraînement</b>	128
<b>Corrigés</b>	142

## Épreuve d'admission n°1

### Épreuves physiques

<b>1. Déroulement des épreuves</b>	152
1. Conditions générales	152
2. Première épreuve : parcours d'habileté motrice	152
3. Deuxième épreuve : test d'endurance cardio-respiratoire	156
<b>2. Préparation aux épreuves physiques</b>	158
1. Quelques conseils pour bien commencer	158
2. Organisation de l'entraînement	159
3. À l'approche de l'épreuve	164

## Épreuve d'admission n°2

### Entretien de recrutement

<b>1. Déroulement de l'épreuve</b>	168
<b>2. Élaboration du <i>curriculum vitae</i> ou du dossier professionnel</b>	169
1. Le travail de réflexion préalable	169
2. Les rubriques du CV (concours externe)	170
3. Le dossier professionnel (concours internes)	172
<b>3. Entretien de recrutement</b>	177
1. Présentation	177
2. Entretien de motivation	178
3. Les attentes du jury	179
4. Les conseils pour réussir l'entretien de recrutement	182

**Connaissances professionnelles**

<b>1. Déontologie, accueil du public et assistance aux victimes</b>	188
1. Déontologie	188
2. Charte d'accueil du public et d'assistance aux victimes	189
<b>2. Code de déontologie de la Police nationale</b>	190
<b>3. Organisation de la police nationale</b>	193
1. Origines	193
2. Principales missions	193
3. Organisation	193
<b>4. Infractions et responsabilité pénale</b>	195
1. L'infraction et sa classification tripartite	195
2. La responsabilité pénale de l'auteur	196
<b>5. Autorités de police judiciaire</b>	197
1. La police judiciaire	197
2. Le procureur de la République	197
3. Le juge d'instruction	198
4. Les principales enquêtes	198
<b>6. Juridictions de jugement</b>	199
1. Le tribunal de police pour les contraventions des 4 premières classes	199
2. Le tribunal de police pour les contraventions de 5 <sup>e</sup> classe	199
3. Le tribunal correctionnel	199
4. La cour d'assises	200
<b>7. Infractions les plus courantes</b>	201
1. Le vol	201
2. La filouterie	201
3. Les destructions, dégradations, ou détérioration d'un bien appartenant à autrui	202
4. L'entrave à la libre circulation dans les parties communes des immeubles d'habitation	202
5. La diffamation	203
6. La mise en danger d'autrui	203
7. L'ivresse publique manifeste	204
8. Les violences volontaires	204
<b>8. Fichiers de police</b>	206
1. Accès fichiers	206
2. Principaux fichiers de police	206
3. La diffusion des avis de recherches	207
<b>9. Contrôle d'identité et droit d'arrestation</b>	208
1. Contrôle d'identité	208
2. Droit d'arrestation	209



<b>10. Légitime défense</b>	210
1. Légitime défense des personnes	210
2. Légitime défense des biens	210
3. Cas privilégiés	210
4. Règles d'usage des armes	210
<b>11. Lutte contre l'insécurité routière</b>	212
1. Cadre général	212
2. Domaines d'action	212
<b>12. Contrôle d'un véhicule</b>	213
1. Le permis de conduire	213
2. Le certificat d'immatriculation	214
3. Le contrôle technique	214
4. L'attestation d'assurance	214
5. La plaque d'immatriculation	215
6. Les équipements d'éclairage et de signalisation	215
<b>13. Constatation des contraventions au Code de la route</b>	216
1. La procédure de l'amende forfaitaire à paiement différé	216
2. Le rapport d'infraction	217
3. La procédure d'immobilisation	217
4. Le montant des amendes forfaitaires	218
5. Les exemples de contraventions au Code de la route	219
<b>14. Alcool au volant</b>	220
1. Taux d'alcool et répression	220
2. Moyens de dépistage et de vérification	221
<b>15. Vitesse</b>	222
1. Répression	222
2. Moyens de contrôle	222
<b>16. Intervention sur un accident de la circulation</b>	224
1. L'intervention	224
2. Le recueil et la transmission de l'alerte	224
3. Le transport sur les lieux	224
4. Le secours aux victimes et la protection des biens	225
5. Le compte rendu	225
<b>17. Aspects socioculturels contemporains de la délinquance</b>	226
1. Les quartiers sensibles	226
2. Les bandes délinquantes	226
3. La délinquance des mineurs	227
4. Les violences intrafamiliales	227
5. Les stupéfiants	227
6. L'immigration irrégulière	228

## Sujets corrigés

Sujet 1 - Résolution de plusieurs cas pratiques annales 2023	230
Sujet 2 - Résolution de plusieurs cas pratiques annales 2021	251
Sujet 3 - Tests psychotechniques	275
Sujet 4 - Tests psychotechniques	285
Sujet 5 - Tests psychotechniques	299

# Les auteurs

**Benoît Priet**

Professeur de français et de tests psychotechniques à Poitiers, spécialiste de la préparation aux concours.

**Albert Sourflais**

Formateur conseil. Capitaine honoraire de la Police nationale.

**Yannick Richard**

Directeur de la sécurité publique de la ville de Manosque. Formateur au CNFPT (Nîmes) et sapeur-pompier.

**Corinne Pelletier**

Diplômée en psychologie cognitive et directrice d'une association gestionnaire de services et établissements pour personnes déficientes sensorielles.

**Frédéric Rosard**

Docteur en mathématiques, concepteur de tests psychotechniques, préparateur et jury de concours.

**Delphine Belleney**

Professeure agrégée d'anglais et traductrice littéraire indépendante.

**Thibault Couarc'h**

Enseignant en éducation physique et sportive (EPS) et en activité physique adaptée (APA).

**Nicolas Grenier**

Auteurs des fiches d'actualité en ligne sur le site [www.dunod.com](http://www.dunod.com)



# Devenir gardien de la paix

Le gardien de la paix (GPx) appartient au corps de maîtrise et d'application de la Police nationale. C'est un emploi de catégorie B de la fonction publique, accessible par concours externe, ou par concours interne pour les adjoints de sécurité (ADS) comptant au moins un an de service, les cadets de la République option Police nationale ayant effectué leur formation initiale d'un an et les gendarmes adjoints volontaires (GAV).

## Remarque

Un adjoint de sécurité est un contractuel de droit public (rémunération nette à hauteur de 1 157 à 1 232 € par mois). Il assiste les fonctionnaires de police. Doté d'un uniforme, il participe à l'accueil et à l'information du public, fait des patrouilles et contribue au développement de la sécurité. Il bénéficie d'une formation professionnelle de 12 semaines en école de police et de 2 semaines de stage d'adaptation, puis d'une formation continue.

Un cadet de la République, option Police nationale, est un adjoint de sécurité qui bénéficie pendant la 1<sup>re</sup> année de son contrat d'un dispositif intégrant la formation à l'emploi d'adjoint de sécurité et la préparation à un concours spécifique de gardien de la paix (en alternance en lycée professionnel, école et en service de police). Durant cette 1<sup>re</sup> année, il perçoit une allocation d'études de 492 € net. Dès la fin de sa scolarité, il peut poursuivre son contrat comme ADS ou se présenter au concours de gardien de la paix.

Que ce soit pour le concours externe (appelé « premier concours ») ou pour le concours interne (appelé « second concours »), il existe deux concours nationaux et un concours déconcentré en Outre-mer :

- un concours national à affectation en Île-de-France avec un nombre important de postes (2 à 3 fois plus que pour le concours à affectation nationale), pour une durée minimum de 8 années dans cette région. Des avantages (indemnités et avancement dans la carrière) sont alors prévus ;
- un concours national à affectation nationale, pour des postes à pourvoir sur l'ensemble du territoire y compris en Île-de-France, pour une durée de 5 ans minimum ;
- un concours déconcentré en Outre-mer organisé sur le ressort des services de police de Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française. En fin de scolarité, les lauréats sont affectés exclusivement dans ces territoires.

Les candidats peuvent présenter ces concours autant de fois qu'ils le souhaitent.

## 1 Conditions d'inscription

### a. Conditions générales

- Être de nationalité française.
- Être âgé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 17 ans au moins et 35 ans au plus (sauf dérogations pour la limite supérieure), ou 37 ans pour le second concours (sans dérogation possible).
- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV (baccalauréat ou équivalent) pour le premier concours ; aucun diplôme requis pour le second concours.

#### Remarque

Pour le premier concours, le diplôme de niveau IV n'est pas exigé pour les parents de 3 enfants et plus, pour les sportifs de haut niveau et pour tous ceux qui peuvent justifier d'au moins 3 ans d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (2 ans pour les titulaires d'un diplôme de niveau VI – Diplôme nationale du brevet – ou de niveau V – CAP, BEP).

### b. Conditions d'aptitude physique

- Être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit.
- Être apte au port et à l'usage des armes.
- Avoir une acuité visuelle, après correction, au moins égale à 15 dixièmes pour les deux yeux, avec un minimum de 5 dixièmes pour un œil, chaque verre correcteur ou lentille ayant un maximum de trois dioptries pour atteindre cette limite de 15 dixièmes.

### c. Autres conditions

- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Être recensé et avoir participé à une session de journée défense et citoyenneté (ex-JADP) pour les candidats nés après le 31/12/1978 ou être en règle avec la législation sur le service national pour les autres candidats.

## 2 Épreuves

Les épreuves du concours de gardien de la paix sont fixées par l'arrêté du 27 août 2010. Elles diffèrent entre le premier concours et le second concours. Elles comportent deux parties : l'admissibilité et l'admission.

## a. Admissibilité

Premier concours (externe)	Second concours (interne)
<p align="center"><b>Épreuve 1</b> (commune) Coefficient 4 (externe) ; 5 (interne) Durée : 2 heures Note éliminatoire : 05/20</p> <p>À partir d'un dossier ne pouvant excéder 15 pages, <b>résolution d'un ou de plusieurs cas pratiques</b> consistant en des mises en situation guidées par des questions. Cette épreuve est destinée à évaluer les capacités rédactionnelles, de compréhension d'une situation professionnelle, d'analyse et de synthèse des candidats ainsi que leur faculté à se projeter dans les missions du corps.</p>	
<p align="center"><b>Épreuve 2</b> (commune) Coefficient 2 (externe) ; 1 (interne) Durée : env. 30 minutes Pas de note éliminatoire</p> <p><b>Questionnaire à choix multiples de culture générale</b> en rapport avec l'actualité en France et dans le monde, le cadre institutionnel et politique français et européen, les valeurs et symboles républicains de la France prévus par la Constitution et les grandes périodes de l'Histoire de France.</p>	
<p align="center"><b>Épreuve 3</b> (commune) Coefficient 1 Durée : env. 30 minutes Pas de note éliminatoire</p> <p><b>Questionnaire à choix multiples de langue étrangère</b> permettant d'évaluer les compétences linguistiques des candidats. Les langues proposées sont l'anglais, l'espagnol et l'allemand. Les candidats précisent la langue choisie lors de l'inscription au concours et ne peuvent en changer après la clôture des inscriptions.</p> <p><b>Les deuxième et troisième épreuves se déroulent simultanément. Le candidat dispose d'une heure pour répondre aux deux questionnaires.</b></p> <p align="right">Seuls sont pris en compte pour cette troisième épreuve les points obtenus supérieurs à 10/20, qui s'ajoutent à la somme des points des deux premières épreuves.</p>	
<p align="center"><b>Épreuve 4</b> (commune) Durée : 2 heures Pas de coefficient, pas de note</p> <p><b>Tests psychotechniques</b> destinés à mesurer les aptitudes intellectuelles des candidats ainsi que leur profil psychologique, en évaluant notamment leur stabilité émotionnelle et le rapport à l'autorité. Les résultats de ces tests sont communiqués aux membres du jury d'entretien.</p>	

## b. Admission

Premier concours (externe)	Second concours (interne)
<p>Seuls les candidats ayant obtenu, aux épreuves d'admissibilité, un total de points déterminé par le jury (et qui ne pourra être inférieur à 60 points) ont accès aux épreuves de pré-admission.</p> <p style="text-align: center;"><b>Épreuve 1</b> (commune) Coefficient 4 Note éliminatoire : inférieure à 07/20</p> <p><b>Épreuve d'exercices physiques composée</b> de 2 ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– un parcours d'habileté motrice ;</li> <li>– un test d'endurance cardio-respiratoire.</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>Épreuve 2</b> (commune) Coefficient 5 Durée : 25 minutes Note éliminatoire : 05/20</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="164 797 628 1283" style="width: 48%;"> <p><b>Entretien</b> avec le jury permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé. Le jury dispose, comme aide à la décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat au moment de l'admissibilité, interprétés par le psychologue ;</li> <li>– du <i>curriculum vitae</i> détaillé, transmis le jour même de l'épreuve, comportant les compétences acquises et les motivations pour l'emploi postulé.</li> </ul> </div> <div data-bbox="671 797 1121 1142" style="width: 48%;"> <p><b>Entretien libre</b> avec le jury s'appuyant sur un dossier professionnel préalablement déposé par le candidat auprès du service organisateur. Ce dossier met en évidence les acquis de l'expérience professionnelle du candidat durant son activité précédente. Le jury dispose, comme aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat au moment de l'admissibilité et interprétés par le psychologue.</p> </div> </div>	



À l'issue des épreuves, chaque note est multipliée par son coefficient et le total détermine le score du candidat. Un classement est effectué sur la base de ce score.

Deux listes sont dressées : une liste principale et une liste complémentaire, dans laquelle des candidats arrivés au-delà du nombre de places offertes peuvent tout de même être repêchés en cas de désistements, d'empêchement ou d'irrégularité d'un ou de plusieurs candidats reçus sur liste principale.

Deux conditions déterminent particulièrement l'impossibilité d'une admission :

- une aptitude physique inappropriée, déterminée lors de la visite médicale ;
- une aptitude morale inadéquate déterminée par l'enquête de moralité.

### Remarque

En 2023, 1 300 postes sont ouverts aux différents concours de gardien de la paix.



# Épreuve d'admissibilité n°1

## Résolution d'un ou plusieurs cas pratiques

- Déroulement de l'épreuve
- Réussir la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques
- Conseils sur la forme
- Conseils sur le fond
- Rappel de français



2 heures • Coef 4



## 1 Présentation de l'épreuve

### a. Contenu

L'épreuve de cas pratique est commune au premier concours (concours externe) et au second concours (concours interne).

Il s'agit d'une mise en situation professionnelle ayant pour objectif d'évaluer le candidat sur :

- ses capacités de discernement ;
- son aptitude à évaluer une situation ;
- son aptitude à formuler des propositions.

Le sujet sera généralement composé d'un ou plusieurs cas pratiques et d'un dossier professionnel (documentaire) ne pouvant excéder 15 pages.

Chaque cas pratique est assorti d'une ou plusieurs questions auxquelles le candidat doit répondre de manière argumentée en se basant sur les documents fournis dans le dossier professionnel et/ou en faisant appel à ses connaissances générales et son opinion propre.

Il n'est pas demandé de construire la réponse en partie et sous partie.

Le dossier peut comporter toutes sortes de documents permettant d'éclairer utilement le candidat : articles de presse, graphiques et données chiffrées, jurisprudence, extraits de lois, décrets, arrêtés, circulaires, notes internes, etc.

La durée de l'épreuve est de 2 heures. Coefficient 4 pour le concours externe, coefficient 5 pour le concours interne.

Toute note inférieure à 05/20 à cette épreuve sera éliminatoire.

**Cette épreuve ne nécessite pas de connaissances spécifiques et est accessible aussi bien au public externe qu'au public interne.**

### b. Objectifs

L'objectif de cette épreuve est de placer le candidat dans une situation de travail concrète, proche des réalités professionnelles d'un gardien de la paix.

Les candidats devront pour cette épreuve être en mesure de :

- analyser la situation professionnelle proposée ;
- hiérarchiser et synthétiser les informations contenues dans le dossier ;
- rechercher les solutions appropriées au regard du contexte proposé ;
- prioriser les actions nécessaires ;

- prendre des initiatives ;
- formuler des propositions pratiques et opérationnelles ;
- se projeter dans un collectif de travail ;
- se projeter dans une organisation hiérarchique (droits et devoirs) ;
- rédiger (qualité de l'expression, de la rédaction, de l'orthographe) ;
- gérer le temps imparti (3 heures pour traiter l'épreuve).

## 2 Conseils

### a. Lecture du sujet

À la lecture du dossier, le candidat doit se mettre dans la situation qui lui est suggérée par le sujet. Il doit s'approprier le scénario et le comprendre avant de commencer à rédiger.

Plusieurs lectures peuvent être nécessaires.

### b. Gestion du temps

Lorsque le candidat démarre son épreuve, il doit gérer son temps.

Il est déconseillé de rédiger une copie sans brouillon car les idées doivent être préalablement déroulées dans un plan.

Les documents fournis sont déterminants pour la rédaction de vos réponses, il convient donc de réserver une part importante à leur lecture, d'analyse et de détection des idées fortes. Cette phase permet l'élaboration du plan, le classement des idées pour formuler vos réponses.

Ensuite, vient le temps de rédaction au cours duquel le candidat doit s'appliquer autant sur le contenu que la forme. Il recopie son brouillon.

Enfin, le temps de relecture permet de corriger les fautes.

Il est possible de rédiger de deux manières :

1. Écrire les questions et y répondre les unes après les autres ;
2. Écrire une rédaction en deux phases.

### 1 Écrire les questions et y répondre les unes après les autres

**Comment réagissez-vous à l'annonce de votre chef de brigade ? Pourquoi ?**

J'accepte l'ordre du Brigadier-chef ROBERT car les articles R. 434-4 et R. 434-5 du Code de déontologie précisent que l'autorité investie du pouvoir hiérarchique prend des décisions, donne des ordres et les fait appliquer (...). L'autorité hiérarchique assume la responsabilité des ordres donnés.

Le policier (...) exécute loyalement et fidèlement les instructions et obéit de même aux ordres qu'il reçoit de l'autorité investie du pouvoir hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

En ma qualité d'agent de police judiciaire (Article 20 du code de procédure pénale), j'ai pour mission de seconder les officiers de police judiciaires dans leurs fonctions et de recevoir par procès-verbal les déclarations qui me sont faites par toute personne (...).

**Vous êtes affectés en police secours, pensez-vous que cette mission d'accueil vous incombe ? Expliquer votre point de vue.**

Oui, cette mission primordiale d'accueil m'incombe comme à tout policier, d'autant qu'elle constitue l'un des six axes prioritaires de la Police de Sécurité du Quotidien : avoir un contact accru avec la population.

**Que pensez-vous de la mission d'accueil au sein d'un commissariat ?**

Tout comme le précise la « charte d'accueil du public et des victimes », je pense que l'accueil du public constitue une priorité majeure pour la Police nationale

**Selon vous, en quoi consiste-t-elle ? À quelles situations pouvez-vous être confronté ?**

La mission d'accueil permet au citoyen de disposer du droit d'être écouté à tout moment pour mieux prendre en compte le besoin, d'être assisté et secouru.

Au cours de cette mission d'accueil, je suis conscient que je serai mis en présence de victimes d'infractions pénales, de familles déclarant une disparition et de tout type de public.

**Quelles qualités vous semblent indispensables pour occuper cette fonction d'accueil ? Pourquoi ?**

Je devrais faire preuve, comme le précise l'article R. 434-20 du code de déontologie, d'un comportement empreint de politesse, de retenue et de correction, de confidentialité et je ne devrais pas me départir de mon impartialité.

## 2 Écrire une rédaction en deux phases

Dans un premier temps, le candidat doit décrypter le sujet et répondre simplement aux questions qui lui sont posées, soit par oui ou non, soit par des mots-clefs ou des phrases courtes. Il annotera accessoirement les articles de presse ou les extraits de textes officiels par : « cas 1 », cas 2 » etc. en référence au cas pratique concerné.

Dans la seconde phase, le candidat écrit une rédaction portant sur ces réponses courtes qu'il développe.

### 1<sup>re</sup> phase : décrypter

**Comment réagissez-vous à l'annonce de votre chef de brigade ? Pourquoi ?**

J'accepte.

Code de procédure pénale – Article 20

Code de déontologie PN (R. 434-4 et R. 434-5)

**Vous êtes affectés en police secours, pensez-vous que cette mission d'accueil vous incombe ? Expliquer votre point de vue.**

Oui.

Police de sécurité du quotidien – Extrait de dossier de presse

**Que pensez-vous de la mission d'accueil au sein d'un commissariat ?**

Charte d'accueil du public et des victimes

**Selon vous, en quoi consiste-t-elle ? À quelles situations pouvez-vous être confronté ?**

Accueillir et écouter pour mieux prendre en compte le besoin. Des victimes d'infractions pénales, les familles déclarant une disparition et de tout type de public

**Quelles qualités vous semblent indispensables pour occuper cette fonction d'accueil ? Pourquoi ?**

Comportement empreint de politesse, de retenue et de correction, confidentialité et impartialité (R. 434-20 CSI)

### 2<sup>e</sup> phase : développer

Le policier national est soumis à un code de déontologie dont les articles R. 434-4 et R. 434-5 précisent respectivement que l'autorité investie du pouvoir hiérarchique prend des décisions, donne des ordres et les fait appliquer. (...). L'autorité hiérarchique assume la responsabilité des ordres donnés.

Le policier (...) exécute loyalement et fidèlement les instructions et obéit de même aux ordres qu'il reçoit de l'autorité investie du pouvoir hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

Bien que je sois stagiaire, l'article 20 du code de procédure pénale dispose que je suis agent de police judiciaire et qu'à ce titre, j'ai pour mission de seconder les officiers de police judiciaires dans leurs fonctions et de recevoir par procès-verbal les déclarations qui me sont faites par toute personne (...).

J'accepte donc cette mission primordiale d'accueil qui m'incombe comme à tout policier, d'autant qu'elle constitue l'un des six axes prioritaires de la Police de Sécurité du Quotidien : avoir un contact accru avec la population.

Tout comme le précise la « charte d'accueil du public et des victimes », je pense que l'accueil du public constitue une priorité majeure pour la Police nationale qui permet au citoyen de disposer du droit d'être écouté à tout moment pour mieux prendre en compte le besoin, d'être assisté et secouru.

Au cours de cette mission d'accueil, je suis conscient que je serai mis en présence de victimes d'infractions pénales, de familles déclarant une disparition et de tout type de public pour lesquels je devrai faire preuve, comme le précise l'article R. 434-20 du code de déontologie, d'un comportement empreint de politesse, de retenue et de correction, de confidentialité et je ne devrais pas me départir de mon impartialité.

Les candidats inscrits au concours de la session 2019 subiront cette épreuve pour la première fois. Voici donc un sujet type corrigé afin de vous préparer à cette épreuve.



### 1 L'écriture

**Elle doit être claire, ni trop sophistiquée, ni enfantine.**

Ainsi, il ne faut pas :

- remplacer les points de *i* et *j* par de petits ronds ;
- mal former la fin des mots pour cacher les fautes d'orthographe ;
- former les « o » comme les « a », les « n » comme des « m » ou autres ambiguïtés spécifiques à votre écriture (à vous de les identifier) ;
- former des lettres trop complexes en début de phrase ou de paragraphe ;
- mal former les accents (tous droits).

Une bonne écriture est simple, facile à lire et n'est pas hésitante. Pensez toujours que votre écriture en dit déjà beaucoup sur vous.

### 2 La présentation

Elle doit permettre au correcteur de repérer rapidement la réponse à chaque question pour la prise d'informations, l'analyse de l'information et l'organisation des idées pour l'écriture d'un texte argumentatif.

Pour une présentation convenable, il faut :

- avoir une écriture qui ne monte pas ou ne descend pas (si le support de réponses est sans lignes, tracez-en au crayon ; vous les effacerez à la fin) ;
- espacer d'une ligne les réponses à une même question et de deux lignes les réponses à une question différente ;
- écrire avec un retrait à l'occasion d'un nouvel alinéa (si l'alinéa est bien fait, les paragraphes se dégagent bien) ;
- respecter le principe d'une seule couleur d'écriture (votre copie ne doit contenir qu'une seule couleur – le noir ou le bleu – sous peine d'élimination) ;
- souligner les titres des œuvres citées (y compris du document joint) mais pas les citations, celles-ci doivent être entre guillemets ;
- s'exprimer à la 1<sup>re</sup> personne du pluriel ou, à défaut, employer *on*. Ne dérogez pas à cette règle car le pronom *nous* a deux avantages : il est collectif, donc il invite le correcteur à suivre votre raisonnement, et il est humble car c'est une façon d'admettre que vous n'avez pas trouvé seul toutes les idées que vous proposez (d'autres les ont eues avant vous) ;
- faire correctement les coupures de mot en fin de ligne. La coupure doit se faire entre deux syllabes ou entre les consonnes redoublées (le mot *apprendre* peut donc être coupé de deux façons : *ap-prendre* ou *appren-dre*). Lorsqu'un mot est coupé, le trait de séparation est indiqué en fin de ligne mais pas au début de la ligne suivante.

### Remarque

Une erreur fréquente est de mal construire les paragraphes. Rappelons qu'un paragraphe, qui désigne habituellement une section entre deux alinéas, est une unité. Il contient une idée majeure. Lorsque l'on change d'idée (pour critiquer la précédente ou poursuivre un raisonnement dans une autre direction), il faut un nouvel alinéa. En revanche, si l'on poursuit la même idée, il faut le faire au sein du même paragraphe. Évitez particulièrement le retour à la ligne après chaque phrase. Cela produit un texte mal structuré, une présentation confuse.

## 3 La longueur des phrases

**Il faut rédiger des phrases de longueur convenable avec une ponctuation pertinente qui aide à la bonne lecture de votre rédaction.** La longueur de la phrase est importante pour la forme comme pour le fond. Pour la forme, il est recommandé de faire des phrases qui ne contiennent pas trop de subordinées, sans quoi le texte est assez lourd. Pour le fond, la phrase doit être d'une longueur moyenne pour permettre l'exposition des idées.

### Exemples

- « *Mais pourtant je n'ai jamais su qui c'était, je ne l'ai jamais rencontré dans la ville et tandis que même le chanteur, le Suisse et les enfants de chœur avaient, comme les dieux de l'Olympe, une existence moins glorieuse où j'avais affaire à eux, comme maréchal-ferrant, crémier et fils de l'épicière, en revanche, comme je n'ai jamais vu que jardinant le petit jardinier en stuc qu'il y avait dans le jardin du notaire, je n'ai jamais vu le pêcheur que pêchant, à la saison où le chemin s'était touffu de feuilles des pruniers, de sa veste d'alpaga et de son chapeau de paille, à l'heure où même les clochers et les nuages flânent avec désœuvrement dans le ciel vide, où les carpes ne peuvent plus soutenir l'ennui de l'heure, et dans un étouffement nerveux sautent passionnément en l'air dans l'inconnu, où les gouvernantes regardent leur montre pour dire qu'il n'est pas encore l'heure de goûter.* »

Marcel Proust, *Contre Sainte-Beuve*, 1954 (publication posthume).

Cet exemple est composé d'une seule phrase de 155 mots ! Il est possible de construire de telles phrases dans une recherche littéraire particulière et surtout quand on s'appelle Proust. Mais dans votre cas (et le mien !), il est recommandé de faire plus court. Vous constaterez d'ailleurs que cette phrase peut contenir certaines ambiguïtés.

Cependant, il faut éviter aussi le contraire. Si les phrases trop courtes sont utiles dans un contexte narratif, dans une composition elles ne permettent pas toujours de déployer une pensée.

- « *La délinquance est grave. Surtout chez les mineurs. Elle vient de leur inexpérience. Ils sont parfois peu encadrés. Ils n'ont pas assez de repères.* »

Ces petites phrases courtes donnent certes du rythme, mais la réflexion manque de continuité. Il valait mieux écrire : « *La délinquance est un problème grave, particulièrement chez les mineurs. Elle a notamment pour cause leur inexpérience, ainsi que leur manque de repères et d'encadrement.* »

Cette 2<sup>e</sup> rédaction est meilleure parce qu'elle utilise des connecteurs pour structurer des phrases un peu plus longues.

**Remarque**

N'hésitez pas à adapter nos conseils à votre propre niveau rédactionnel. Si vous jugez votre niveau faible ou fragile, choisissez de préférence des phrases un peu plus courtes. Dans le cas contraire, vous pouvez construire des phrases plus longues.

**4 La ponctuation**

Si elle est bien utilisée, elle guide le lecteur pour indiquer les pauses, les intonations, etc. de la langue orale. Un exemple montrera la nécessité du bon usage de la ponctuation pour éviter les erreurs d'interprétation.

**Exemple**

« *J'ai dit que vous étiez un sot : c'est vrai. Je vous fais mes excuses : j'ai tort.* »

Cette phrase semble signifier que la personne confirme ce qu'elle a dit et renonce aux excuses faites. Mais si l'on changeait quelque peu cette ponctuation, le sens serait très différent : « *J'ai dit que vous étiez un sot, c'est vrai. Je vous fais mes excuses, j'ai tort* ». Dans cette phrase, le sens est inversé. La personne confirme ce qu'elle a dit mais y renonce. La différence vient de la valeur explicative des deux points, alors que la virgule marque une simple pause.

Rappelons l'usage des principaux signes de ponctuation :

**Le point** marque la fin de la phrase déclarative. Il est présent pour séparer nettement des idées. Il est suivi d'une majuscule. Il s'emploie aussi dans les abréviations. Ex. : U.R.S.S.

**Le point d'interrogation** marque la fin d'une phrase interrogative. Il est suivi d'une majuscule.

**Important**

Une phrase interrogative indirecte ou exclamative indirecte ne prend pas de point d'interrogation si elle est elle-même déclarative.

*Exemple* : « Je me demande s'il viendra. »

**Le point d'exclamation** marque la fin d'une phrase exclamative. Il est suivi d'une majuscule si la phrase est terminée (il équivaut alors à un point). Il est suivi d'une minuscule si la phrase n'est pas terminée (il équivaut à une virgule), sauf si le premier mot est un nom propre.

**Les points de suspension**, au nombre de trois, marquent la fin d'une phrase laissée inachevée. Cet inachèvement signifie que l'action évoquée n'est pas arrivée à son terme, que le locuteur hésite dans ses paroles ou qu'il est interrompu. Les points de suspension sont suivis d'une majuscule si la phrase est terminée (ils équivalent alors à un point). Ils sont suivis d'une minuscule si la phrase n'est pas terminée (ils équivalent à une virgule), sauf si le premier mot est un nom propre.

**Les deux points** servent à introduire un propos, une explication, une citation, une énumération, une justification. Ils sont suivis d'une minuscule, sauf s'ils introduisent une citation. Il ne faut jamais mettre deux fois deux points dans une même phrase.

**Le point-virgule** sert à marquer une pause dans une phrase entre des propositions longues. Il joue le rôle d'une virgule en séparant davantage. Le point-virgule est suivi d'une minuscule.

**La virgule** sert à marquer une pause de peu de durée à l'intérieur d'une phrase. Ce signe est le plus complexe à employer. Il s'emploie :

- Entre des **termes coordonnés** :
  - sans conjonction de coordination ;
  - par une conjonction de coordination autre que *et, ou, ni*. La virgule précédant ces trois conjonctions est possible, mais rare et doit être justifiée par la présence d'un réel silence entre les termes qu'elle coordonne.

*Exemple 1* : Il est riche, mais avare.

*Exemple 2* : La terre était belle, et riche, et féconde.

- Entre des **termes subordonnés** : la virgule est utilisée pour entourer des termes subordonnés qui ont une valeur explicative. Il faudra donc faire la différence entre :
  - Je n'aime pas les chiens qui sont turbulents. (= Parmi les chiens, je n'aime pas ceux qui sont turbulents : valeur non explicative.)
  - Je n'aime pas les chiens, qui sont turbulents. (= Je n'aime pas les chiens parce qu'ils sont turbulents : valeur explicative.)

Un complément circonstanciel placé en tête de phrase peut être suivi d'une virgule, principalement lorsqu'il est assez long.

Les virgules s'emploient aussi pour encadrer des incises ou pour séparer des éléments répétés.

*Exemples* : Le temps est frais, le soleil rare. / Sois sage, ô ma douleur, et tiens-toi tranquille.

**Les parenthèses** servent à isoler une idée que l'on pourrait supprimer sans modifier le sens de la phrase. Il ne faut pas mettre des parenthèses à l'intérieur d'une parenthèse.

Le premier terme de la parenthèse commence par une minuscule (sauf si c'est un nom propre).

**Les guillemets** s'emploient pour encadrer une citation ou des paroles reproduites telles quelles. Si toute une phrase est entre guillemets, le point (ou point d'interrogation, d'exclamation, de suspension) se place avant la fermeture de ceux-ci.

### Remarque

N'abusez pas des points d'exclamation, de suspension et des parenthèses, c'est un défaut qui fait ressembler votre écriture à celle des SMS.

## 5 Le registre de langue

**Il faut soigner son registre de langue en évitant un registre trop familier ou trop soutenu.**

Le registre de langue ou le style est l'utilisation de procédés de langue afin d'adapter son expression à l'auditoire. Il est attendu du candidat qu'il soit capable de produire un texte dans un registre de langue correct. Il doit éviter tout ce qui est trop familier, voire grossier. Il faut notamment éviter d'écrire comme on parle en général.

**Exemple**

« *Où tu vas ?* »

Dans la langue familière, nous formulons ainsi la question. Même si cela est correct, il est préférable de dire : « *Où vas-tu ?* » parce qu'une question est mieux posée dans une structure sujet-verbe inversée.

Pour éviter cette familiarité, nous rappelons que les répétitions doivent être évitées, sauf si leur absence nuit à la clarté de la phrase. On évitera particulièrement de rédiger un texte à l'aide des cinq ou six verbes les plus courants (*avoir, être, aller, faire, etc.*) et l'on s'efforcera de diversifier sans trahir le sens.

**Exemple**

« *J'ai un chien et j'ai deux hamsters. J'ai aussi un petit chat dont je m'occupe et qu'a ma voisine.* »

Cet extrait contient quatre fois le verbe (ou auxiliaire) *avoir*. C'est beaucoup trop. De plus, la fin est ambiguë et mal formulée. Dites plutôt : « *J'ai un chat et deux hamsters. Mais je m'occupe également du petit chat de ma voisine.* » Remarquez que nous n'avons pas supprimé tous les emplois du verbe (ou auxiliaire) *avoir* ; il n'est pas interdit de l'utiliser.

Notez que l'emploi des auxiliaires *avoir* et *être* peut justifier une répétition.

**Exemple**

« *Il a acheté une maison qu'il a vue dans un journal et qu'il a visitée deux fois.* »

Sans être exceptionnelle, cette phrase est acceptable malgré trois occurrences de l'auxiliaire *avoir*.

Pensez également que certaines répétitions peuvent permettre plus d'expressivité.

**Exemples**

- « *Je n'écris point d'amour, n'étant point amoureux, Je n'écris de beauté, n'ayant belle maîtresse...* »

Ce début de poème de Du Bellay, dans *Les Regrets*, montre bien une insistance volontaire d'autant mieux exprimée par la répétition.

- « *Moi, je t'écoute.* »

Là encore le *moi je* qui est à éviter ordinairement peut favoriser l'insistance du locuteur.

Il faut également se prémunir contre un autre défaut qui est celui du pédantisme. Employer sans cesse un vocabulaire trop technique ou philosophique peut produire l'effet inverse de celui recherché : vous donnerez le sentiment d'être un candidat sans vocabulaire qui le cache derrière des mots techniques appris récemment. Un bon vocabulaire doit aussi s'intégrer naturellement dans le texte. C'est pourquoi un mot apparemment imprécis comme *bizarre, chose, machin* par exemple n'est pas toujours à éviter.

**Important**

Vous vous méfiez particulièrement de l'usage excessif des mots en *-isme*, en *-ité*, en *-ude* ou en *-ion*.

### Exemple

« *La systématique de l'individualisme contemporain élude le procès d'une contemporanéité de la fraternité.* »

Cette phrase est trop compliquée et permet finalement de dire peu de choses car elle exprime une idée très simple. Le mot *procès* y est employé dans le sens de *processus* (ce qui peut être ambigu). Nous pourrions la reformuler ainsi : « *L'égoïsme actuel des hommes fait obstacle à la solidarité* ». Cette phrase est correcte, plus claire, plus simple et malgré tout bien rédigée.

L'autre inconvénient d'un tel vocabulaire est le risque de faire des néologismes c'est-à-dire d'inventer des mots (la « systémation », la « rationabilité », la « bravitude », etc.) ou d'écrire des phrases qui n'ont aucun sens.

### Exemple

« *Dans sa giration autour de la périphérie du Soleil, la Terre rote.* »

Cette phrase ne veut rien dire. *Rote* est censé renvoyer à *rotation*, ce qui n'est pas le cas. Plus grave encore, l'idée sous-jacente est très simple : « *La Terre tourne autour du Soleil et tourne sur elle-même* ».

### Remarque

Méfiez-vous de l'usage des expressions. Elles donnent à votre texte rédigé un côté commun et trop général. Évitez particulièrement de dire « au jour d'aujourd'hui » (dites « actuellement »), « censément » (dites « est censé »), « conséquent » (dites « important »), « embrouillamini » (dites « confusion »), « émotionné » (dites « ému »), « entre deux alternatives » (l'alternative suppose déjà deux possibilités), « malgré que » (dites « bien que »), « pallier à qqch » (dites « pallier qqch »), « solutionner » (dites « résoudre »).

Évitez également de supprimer « pas » ou un équivalent pour alléger une phrase ; c'est souvent fautif.

*Exemple* : « Je ne pense comme toi ». Cette phrase est incorrecte car l'adverbe doit être renforcé par un auxiliaire de négation (*pas, points*, etc.). Il faut donc écrire : « Je ne pense pas comme toi. »

## 6 Les connecteurs

**Il faut guider le lecteur par l'utilisation cohérente de connecteurs qui hiérarchisent et organisent les idées présentées.**

Le lecteur sera dans de meilleures dispositions si vous le guidez à l'aide des bons connecteurs.

Suivant la relation logique à exprimer, voici les principaux connecteurs :

- connecteurs d'expression de la cause : *car, parce que, puisque, en effet*, etc. ;
- connecteurs d'expression de la conséquence : *donc, par conséquent, partant*, etc. ;
- connecteurs de relation d'opposition : *mais, cependant, néanmoins, pourtant, toutefois, par contre, en revanche, nonobstant*, etc. ;